



Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

*Madame Martine CALY est nommée secrétaire de séance*

---

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick - CALY Martine – DODINET Elisabeth – FAYET Nicolas – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – SCHMIT Aurélie – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien.

Absents excusés : William LAFON – Marie Noëlle MEILLET – BIAU Jean Marie

---

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 26 juin est approuvé à l'unanimité.

### **Point sur les intempéries du 11 juillet 2024**

Un « couloir » allant de la Resse à la Vigne a été balayé par des vents très violents en soirée du 11 juillet occasionnant des dégâts matériels importants chez certains habitants, notamment des toitures en tôles, des infrastructures légères, arbres déracinés ou cassés, perte de récoltes et l'arrêt du réseau téléphonique et électrique.

A partir de 22 heures 30 et durant la plus grande partie de la nuit, Monsieur le Maire s'est rendu au centre de secours où était positionnée la cellule de crise. Étaient présents, Monsieur DEVAUX ainsi que des pompiers de Millau et de Saint-Geniez, avec à certains moments de la nuit, jusqu'à 24 pompiers qui ont œuvré à visiter et à rassurer des personnes inquiètes.

Le médecin du village, Monsieur SCHMIT a été également présent toute la nuit et les heures qui ont suivi.

La commune de Saint-Martin de Lenne a mis à notre disposition son matériel et son employé technique qui a œuvré durant trois journées aux côtés de nos agents.

A toutes les personnes qui se sont mobilisées d'une manière ou d'une autre : bon nombre de particuliers, les employés communaux et intercommunaux, ainsi que les chasseurs qui ont pris l'initiative de la réouverture de certains chemins encombrés, Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements.

Cela étant, Monsieur le Maire revient sur certaines polémiques, lancées par une minorité, qui ont suivi cet élan de solidarité, notamment les retours qu'il a pu y avoir concernant la visite sur notre territoire d'élus et la non recevabilité du caractère de « catastrophe naturelle ». Il fait part aux élus de sa déception par rapport à ces commentaires stériles et injustifiés qui entachent les actes de solidarité constatés.

Suite à cela une réunion a été programmée sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Aveyron en présence de toutes les personnes chargées de cet état de crise lors de l'évènement des 11 et 12 juillet. Madame LAURIOL, 1<sup>ère</sup> adjointe a assisté à cette réunion et en dresse un compte-rendu aux élus.

## **Point sur l'avancement du bar restaurant tiers-lieu**

Travaux : la démolition est terminée, la reconstruction va démarrer avec l'arrivée de la grue le jeudi 29 août.

Financement : Les aides obtenues sont à la hauteur de nos espérances.

Une subvention de 150 000 euros sera demandée au titre des fonds Leader, le conseil doit délibérer pour cela.

Un dossier de candidature a été élaboré en partenariat avec la CCI pour le recrutement du futur gérant. Il va être diffusé largement et les réponses sont attendues pour le 15 janvier 2025.

## **Bilan de la saison estivale**

Les agents recrutés pour le camping et le soutien aux agents techniques ont donné pleine satisfaction à la municipalité en faisant preuve d'implication et d'initiatives.

La fréquentation dans le village a été quelque peu « timide » mais cela semble être le cas dans tous les alentours.

Certaines manifestations ont été perturbées par une météo capricieuse mais dans l'ensemble, le bilan est assez satisfaisant.

## **Village d'avenir**

Un directeur de projet a été nommé en la personne de Monsieur ROUY, qui a rencontré Monsieur le Maire au mois de juillet afin de faire un point sur les projets en cours et/ou achevés.

Il lui a été exposé le projet d'aménagement du pont avec le souhait pour la municipalité de mettre en valeur ce secteur du village très peu exploité jusqu'alors. Il conviendra, à terme de procéder à un aménagement d'ensemble avec une étude sur le stationnement, la mise en place de sanitaires, un travail sur le profil baignade, etc...

L'étude de faisabilité sera prise en charge à 100 % par l'ANCT et le descriptif de ce projet a été transmis à URBAN PROJECT de Montpellier qui fera un rendu en présentiel aux élus fin septembre.

## **Patrimoine communal**

Eglise de Bonneterre : 33 mètres de faîtage ont été emportés par la tempête du 11 juillet ainsi que plusieurs tuiles. Ces travaux de réparation ont été commandés et effectués sans attendre le passage des assurances car il y avait urgence à préserver le bâtiment.

Monsieur le Maire doit rencontrer un maître verrier le vendredi 30 août afin d'établir un état des lieux et un devis pour la réparation des vitraux.

Une nouvelle commission a été créée afin de lister et identifier les besoins et les priorités des éléments à préserver.

## Délibérations

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre une délibération pour demander le fonds Leader pour un montant de 150 000 euros (financement des travaux du tiers-lieu).

*Adoptée à l'unanimité.*

Après proposition de l'EHPAD de réviser le tarif des repas de cantine, le conseil approuve le prix de 3.40 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

*Adoptée à l'unanimité*

## Questions et informations diverses

### Biens de section de Lalo

*(Monsieur Nicolas FAYET, élu, quitte l'assemblée momentanément)*

Monsieur le Maire informe les autres élus que Monsieur PARAYRE, impliqué dans l'attribution des biens de section de Lalo n'a pas signé la convention ; l'avocate de la commune est mandatée pour la suite à donner à cette affaire.

### Musée municipal

Madame Stéphanie LACAN et Monsieur Michel FOUCHE ont rencontré Monsieur le Maire afin de demander l'autorisation d'utiliser le bâtiment musée pour la poursuite des ateliers peinture, tricot, etc...et d'y installer des expositions temporaires.

Une convention de mise à disposition sera rédigée et signée par toutes les parties concernées.

### Civisme

Le problème des chiens errants et agressifs ou aboyeurs est toujours d'actualité et la municipalité souhaite y mettre un terme.

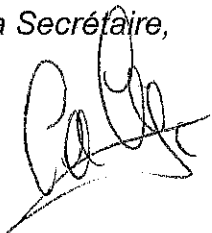
Un rappel des mesures sera diffusé sur le blog de la mairie et affiché dans les divers panneaux de la commune afin de rappeler aux propriétaires de chiens leurs obligations envers les autres citoyens.

Sans respect de ces procédures, des mesures plus radicales seront prises.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.

*Le prochain conseil municipal se tiendra le 2 octobre 2024 à 20 heures 30.*

La Secrétaire,



Le Maire,

